



LA MUNICIPALITE
D'ORMONT-DESSUS

Ormont-Dessus, le 30 octobre 2023

La Municipalité d'Ormont-Dessus
au Conseil communal

Préavis municipal n°12-2023, relatif à l'assainissement de la chaufferie au Collège de Vers-l'Eglise

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le Collège de Vers-l'Eglise a été construit entre 1908 et 1909 et a été rénové en 1995. Les travaux de réfection entrepris à l'époque étaient la rénovation des appartements, le remplacement des fenêtres ainsi que le changement de la chaudière à mazout.

Dans ce bâtiment de quatre niveaux, il y a quatre appartements en location, une salle utilisée par le Jardin d'enfants des Lucioles, une salle de conférence mise également à disposition des sociétés locales ainsi qu'au rez-inférieur, une salle à disposition des sociétés locales (Chœur Mixte, Association des Paysannes, etc).

2. Aspect légal :

Selon les directives du canton, les bâtiments communaux doivent obligatoirement être alimentés par une énergie renouvelable.

Une subvention cantonale de CHF 11'500.00 pour l'assainissement d'une chaudière à mazout pour une énergie renouvelable, nous sera allouée.

3. Projet :

La chaudière à mazout ayant 28 ans, elle tombe régulièrement en panne. Cela engendre énormément de désagréments pour les locataires. De ce fait, une réflexion a été menée avec des spécialistes, afin de trouver une solution satisfaisante.

Après étude des locaux et de la consommation énergétique du bâtiment le choix d'une chaudière à pellets s'est imposé. Le volume important du local de chaufferie nous permet d'y intégrer le silo à pellets.

De plus, nous intégrerons à cette réfection, le changement complet de tout le système :

- Démontage de l'installation actuelle ;
- Assainissement de la citerne à mazout
- Nouveau conduit de fumée ;
- Distribution de chaleur ;
- Chaudière à pellets.

En résumé, le montant total de ces différents travaux se monte à environ CHF 61'000.00.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

- Vu** Préavis municipal n° 12-2023, relatif à l'assainissement de la chaufferie au Collège de Vers-l'Eglise ;
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour de cette séance.

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 61'000.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale ou, au besoin, à contracter l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat.
2. De l'autoriser à amortir comptablement ce montant, au maximum sur 30 ans.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2023.

Le Syndic :
Ch. Reber

Le Secrétaire municipal e.r. :
M. Rösch

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

